



PROCEDURES POUR UTILISATION DU NAVIRE L'ÉCUM ⁽¹⁾

Par délibération du 31 octobre 2013, le Conseil de Communauté a choisi le groupement TRANSTRADES pour assurer la Délégation de Service Public concernant le transport des véhicules entre MARSEILLE et l'Archipel du Frioul.

Vous êtes un particulier, une entreprise ou une association et vous souhaitez acheminer un véhicule ⁽²⁾, une remorque ou du Frêt ⁽³⁾ sur l'archipel du Frioul, vous pouvez faire appel à nos services.



Procédures de réservation

1 - RESERVATION : Elles se fait au moins **72h avant** la date du passage souhaitée du : Lundi au Vendredi de : 9h à 12h30 et de : 14h à 17h

CONTACTS:  **Bureau :** 04 91 330 329 (choix 3)  **Num Bateau :** 06 07 79 87 16  **Courriel :** ecum@icard-maritime.com

Lors de ce premier contact, nous déterminerons ensemble un horaire Aller et un horaire Retour selon les créneaux disponibles.

2 -CONFIRMATION DE RESERVATION : Elle doit nous parvenir **obligatoirement par ECRIT** :

 ecum@icard-maritime.com  **04 91 00 39 78** Fax  **Groupement TRANSTRADES c/o ICARD Maritime**
1, quai Marcel PAGNOL - 13007 Marseille

IMPORTANT : A défaut de confirmation par ECRIT avant la date du passage, la réservation ne sera pas validée et **le véhicule ne pourra pas embarquer sur le navire.**

3 – DOCUMENTS A FOURNIR :

Votre demande écrite sur papier à entête de l'entreprise (N° SIRET ou SIREN et N° TVA Intracommunautaire) ou de l'association ou sur papier libre, indiquant :

- Votre nom, prénom, adresse de facturation, numéro de téléphone
- La date et l'heure du trajet Aller **et** du trajet Retour
- Dans le cas de **trajets récurrents**, veuillez nous indiquer les jours, horaires ainsi que la période.
- Le type exact du véhicule (préciser si véhicule avec remorque)
- Le PTAC (poids total en charge) ⁽⁴⁾ du véhicule (et de la remorque éventuelle)
- La longueur et hauteur exacte du véhicule (et de la remorque éventuelle)
- Dans le cas de fret non roulant ⁽⁴⁾ veuillez nous donner les dimensions L x l x h ainsi que le poids
- Le nom du chauffeur et **son numéro de téléphone portable**

4 – FICHER CLIENT - à fournir tous les ans - :

- Pour les particuliers : Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, facture EDF...)
- Pour les entreprises ⁽⁵⁾ : Extrait KBIS de moins de 3 mois
- Pour les associations ⁽⁵⁾ : Déclaration en préfecture ou l'inscription au Journal Officiel des statuts de l'association ou Documents légaux de l'association (Rapport d'activités, bilan financier,)
- Pour TOUS : Certificat d'assurance du véhicule (ou papillon vert) et la Carte Grise du véhicule

Jours et horaires des traversées

Ces transports (durée traversée environ ½ heure) sont proposés du lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- Horaires départ Vieux Port : Toutes les heures de 6h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Horaires départ Frioul : Toutes les heures de 7h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Un service de transport à la demande le samedi, dimanche et les jours fériés est envisageable sous certaines conditions.

Lieux d'embarquement et de débarquement

Les postes d'accostage de l'ÉCUM sont :

- **Vieux Port** Quai Marcel Pagnol -13007- Marseille Proche de la Capitainerie, du CNTL et du Fort St Nicolas
- **Frioul** Quai des Marchandises Proche du Centre Léo Lagrange

Tarifs Aller/Retour (TVA 20 %)

Les tarifs pour les véhicules, engins de chantier et remorques sont fixés, conformément à la DSP, par la Métropole Aix - Marseille – Provence :

Type de véhicule	PTAC Poids Total en Charge	Hauteur	Exemples de véhicules	Tarif HT	Tarif TTC
Véhicule type 1	≤ 3,5 Tonnes	≤ 1,90 m	Véhicule léger, Engin, Remorque	146,91 € HT	176,30 € TTC
Véhicule type 2	≤ 3,5 Tonnes	> 1,90 m	Véhicule intermédiaire ou Fourgon, Engin, Remorque	192,89 € HT	231,47 € TTC
Véhicule type 3	> 3,5 Tonnes et ≤ 23 Tonnes	-	Poids lourd, Engin, Remorque	325,23 € HT	390,27 € TTC

Dans le cas d'une prestation particulière nécessitant une immobilisation du bateau =

Tout type de véhicule confondu	Immobilisation de 4H	732,33 € HT	878,79 € TTC
--------------------------------	----------------------	-------------	--------------

TRANSRADES propose également le transport de **frêt non roulant**, selon le mode de calcul tarifaire suivant :

- Frêt au **Poids** : La tonne (*minimum de facturation = 1t*) : 70 ,00 € HT 84.00 € TTC
- Frêt au **Volume** : Le m³ (*minimum de facturation = 1m3*) : 25,00 € HT 30.00 € TTC

L'unité de facturation retenue sera à l'avantage du transporteur, soit la valeur la plus élevée.

Exemple Objet du Frêt : 3 M³ et 1 Tonne (3 M³ x 25 € HT = 75 € HT > 1 T x 70 € HT = 70 € HT) L'unité retenue sera le **Volume**
Objet du Frêt : 3 M³ et 2 Tonnes (3 M³ x 25 € HT = 75 € HT < 2 T x 70 € HT = 140 € HT) L'unité retenue sera le **Poids**

Tout chargement, déchargement de véhicules, engins, remorques ou frêt nécessitant une procédure ou manœuvre spécifique se verra appliquer un coût supplémentaire comme suit :

Si le temps de chargement et/ou déchargement est compris **entre 5 et 15 min**= facturation du véhicule transporté + 20% de surcoût.
Si temps de chargement et/ou déchargement est **supérieur à 15 min** = facturation du véhicule transporté + 1H d'immobilisation au tarif de **183,08€ HT soit 219,70 € TTC**

Facturation

A l'exception des transports programmés avec paiement différé, **les droits de passage devront être acquittés au moment de l'embarquement et remis à l'équipage**. Ils donneront lieu à la remise d'une facture qui vaut titre de transport. Le règlement de la facture vaudra « Bon pour accord » des conditions générales de vente et acceptation du règlement de service.

Pour les **passages récurrents**, une **facturation mensuelle** pourra être mise en place, sur demande.

Un véhicule dont les usagers **refusent de régler le passage ne pourra être embarqué**.

Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Virement : **IBAN** : FR76 4255 9100 0008 0100 5720 950 - **Code BIC / Swift** : CCOPFRPPXXX
- Carte Bancaire à bord du bateau ou par téléphone (Vente à Distance) - Paiement sécurisé
- Chèque bancaire à l'ordre du « Groupement Solidaire IM -MSM Transrades »
- Espèces

La Lettre de Change Relevé (LCR) et le Billet à Ordre Relevé (BOR) ne sont pas acceptés

Modification ou annulation d'un passage réservé

De la part du client

48h* avant le passage programmé, vous avez la possibilité de demander l'annulation ou la modification de votre passage par téléphone ou mail. Celle-ci, doit vous être confirmée par nos services.

* Si le passage à annuler ou modifier était prévu un lundi ou un jour férié, n'oubliez pas de nous en informer un jour ouvrable travaillé

Toute réservation non annulée dans ce délai sera facturée.

De la part du transporteur

En cas de météo défavorable ou de toute autre cause majeure, les passages pourront être modifiés ou annulés le jour même, sans que la responsabilité du transporteur ne soit engagée et sans donner droit à aucune compensation d'un préjudice éventuel.

Il sera alors nécessaire de suivre la même procédure pour reporter la réservation initiale.

- 1 Procédures établies selon le règlement de service de l'écUM. Affiché à bord du navire, il peut être envoyé sur simple demande.
- 2 L'ECUM devra naviguer en 4ème catégorie. Il peut accueillir à son bord jusqu'à 12 passagers et peut transporter un véhicule dont le poids peut aller jusqu'à **38 tonnes**, dont la longueur peut aller jusqu'à maximum **16m** et dont la largeur maximale sera de **2,60 m**
Tout véhicule séjournant plus d'une journée sur l'île du Frioul devra obtenir une autorisation de circuler auprès de la Ville de Marseille (les coordonnées sont données sur demande).
- 3 Conditionnement, chargement/ déchargement et arrimage à bord, sous la responsabilité du chargeur et voyage à ses risques et périls.
- 4 Le passage des véhicules et colis contenant des matières dangereuses est soumis à une réglementation spécifique.
- 5 Lors de la 1ère demande puis renouvellement des pièces une fois par an.